

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 4

Artikel: 22 septembre 2002 : électricité et or de la Banque nationale
Autor: Tschanz, Pierre-André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Electricité et or de la Banque nationale

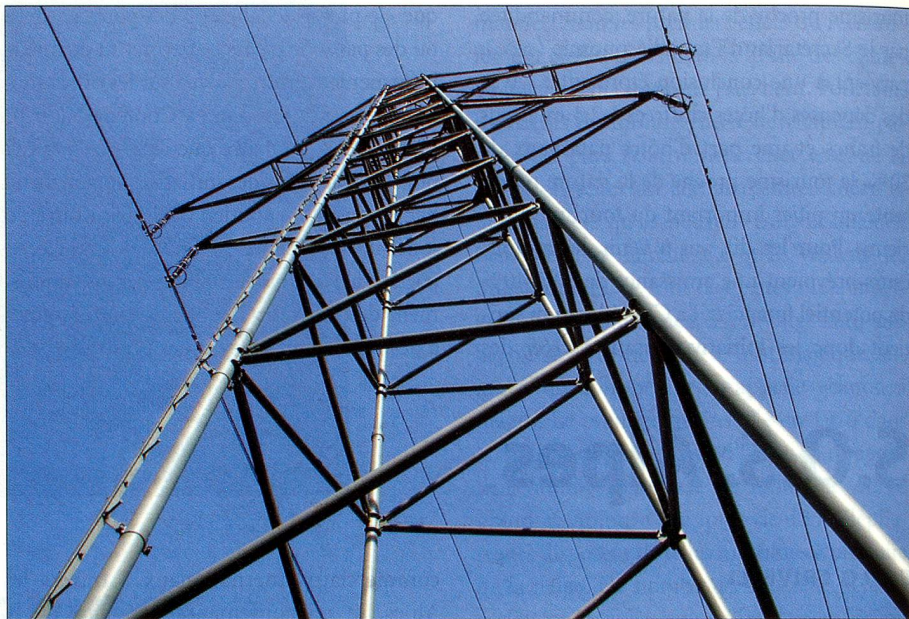
PIERRE-ANDRÉ TSCHANZ

Libéralisation et solidarité sont les maîtres-mots des votations fédérales du 22 septembre prochain. Le souverain scellera le sort du projet de libéralisation du marché de l'électricité et de la Fondation Suisse solidaire.

LA LIBÉRALISATION du marché suisse de l'électricité s'inspire de ce qui est en train de se faire dans l'Union européenne. L'ouverture de ce marché est inéluctable aux yeux de la majorité du parlement et du gouvernement. Ce projet se heurte toutefois à un fort courant d'opposition de la part de milieux qui défendent le service public et ont provoqué un vote populaire sur la question.

Electricité: concurrence plutôt que monopoles

La loi sur le marché de l'électricité ouvre le secteur de l'électricité de façon contrôlée et progressive et instaure la concurrence en lieu et place des monopoles actuels. Si l'ouverture du marché de l'électricité doit profiter à tous, il est clair néanmoins qu'elle ne se traduira pas, pour les ménages et les consommateurs privés, par des baisses de prix spectaculaires, car le niveau des tarifs de l'électricité est bas en Suisse en comparaison



La Loi sur le marché de l'électricité met progressivement fin au monopole actuel.

internationale. Elle permettra au petit consommateur de choisir son fournisseur, et cela dans un délai de six ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Dans un premier temps, la libéralisation profitera à quelque 250 entreprises très grosses consommatrices d'électricité (plus de 20 gigawatt-heures). Après trois ans, ce seuil sera réduit de moitié et c'est après six ans que tous les consommateurs pourront choisir leur fournisseur et auront ainsi la possibilité aussi d'opter pour du courant d'origine éolienne ou solaire par exemple. La loi prévoit un certain nombre de mesures, telles par exemple que l'obligation de raccordement et des prix du réseau identiques pour tous les clients privés du

même fournisseur, afin d'établir des conditions équitables sur ce marché. Elle aspire à garantir la sécurité d'approvisionnement notamment par la création d'une société suisse pour l'exploitation du réseau, laquelle devra être en majorité en propriété suisse et sera contrôlée par la Confédération et les cantons. Cette dernière devra aussi veiller à ce que l'énergie de réserve soit suffisante.

La nouvelle loi exige également que tous les clients, d'une part, et tous les producteurs, de l'autre, soient raccordés au réseau, lequel doit s'étendre à l'ensemble du pays. Elle oblige les gestionnaires de ce réseau à faire les investissements nécessaires à son entretien et son extension. Si les prix d'acheminement du courant peuvent varier d'une région à l'autre, on a prévu un mécanisme de compensation des différences excessives.

Initiative sur l'or

C'est à travers les deux autres questions de ces votations fédérales que sera fixé le sort de la Fondation Suisse solidaire, dont le projet avait été lancé en 1997 par le président de la Confédération Arnold Koller.

L'Union démocratique du centre (UDC) s'oppose à la création de cette fondation,

Quelques chiffres

En Suisse, chaque ménage dépense en moyenne 65 francs par mois pour son approvisionnement en électricité. La consommation finale d'énergie électrique a représenté en 2000 un total de 52 373 millions de kWh, dont près de 35 % pour l'industrie et les arts et métiers, 30 % pour les ménages, un peu plus de 25 % pour les services et 8 % pour les transports. L'industrie électrique occupe 20 000 personnes. La part des centrales hydrauliques à la production d'énergie électrique est élevée en Suisse: 58 %, contre 38,2 % au nucléaire. En l'an 2000, la Suisse a exporté davantage d'énergie électrique qu'elle n'en a importé (différence: 7000 millions de kWh).

créée avec les revenus provenant des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse. Elle a donc recouru au moyen de l'initiative populaire pour proposer de transférer toutes les réserves d'or excédentaires au fonds de compensation de l'assurance vieillesse et survivants et d'assurer ainsi le financement de l'AVS pour les prochaines années. Elle ne précise pas si ce financement sera effectué par le recours à l'avoir particulier résultant de la vente de l'or, qui ne suffirait à couvrir les dépenses de l'AVS que durant huit mois, ou alors par l'utilisation des revenus de cet avoir. L'initiative ne concerne pas seulement l'utilisation des 1300 tonnes d'or disponibles actuellement, mais également de futures réserves d'or excédentaires et sa portée n'est pas limitée dans le temps.

Contre-projet du parlement

La majorité du parlement et le gouvernement rejettent cette initiative, notamment parce qu'elle fait fi du droit des cantons aux bénéfices de la BNS et qu'elle affecte à la seule AVS le produit des réserves excédentaires de la BNS. Ils opposent à l'initiative un contre-projet prévoyant de verser dans un fonds le produit de la vente des 1300 tonnes d'or excédentaires de la Banque nationale et de répartir comme suit la rémunération de ce fonds: un tiers à l'AVS, un autre tiers aux cantons et le dernier tiers à la Fondation Suisse solidaire. Ce fonds est prévu pour une durée de trente ans.

Fondation Suisse solidaire

La Fondation Suisse solidaire doit contribuer à rendre un espoir aux victimes de la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des générations futures. Elle a pour but de perpétuer la tradition humanitaire de la Suisse, d'encourager les actions de solidarité en Suisse et à l'étranger et de préparer les jeunes générations à relever de façon responsable les défis du futur. Elle a pour tâches principales la lutte contre la pauvreté, la prévention de la violence et l'édification de sociétés démocratiques viables. La loi prévoit trois formes de prestations: la plus grande part des moyens de la fondation sera utilisée pour soutenir des projets correspon-

Votations fédérales

22 septembre 2002

- Arrêté fédéral du 22 mars 2002 concernant l'initiative populaire «Pour le versement au fonds de l'AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or)» et le contre-projet «L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation»
- La loi sur le marché de l'électricité

Prochaines votations 2002:

24 novembre

dant aux priorités fixées, une petite part pourra aller à des aides immédiates et la fondation pourra enfin honorer d'un prix une prestation particulièrement méritoire. A noter que la fondation ne remplace pas les prestations sociales de l'Etat, ni celles de la coopération au développement et que personne ne peut se prévaloir d'un droit à ses prestations.



Call for Heirs

The Office Of Inheritances of Basel/Switzerland is seeking the legal heirs of Albert Plattner-Marquis, born on 22nd November 1903, deceased on 20th December 2001 in Basel (Switzerland), residing in his lifetime at Bruenn-lirain 7 in Riehen/Switzerland.

The person we are looking for in particular is his eldest son, i. e.:

Albert Arthur Plattner, born on 6th August 1929 in Basel/Switzerland,

who is presumed to have emigrated to the USA (some 20 years ago). Mr. Albert Arthur Plattner himself or, if deceased, his descendants (submitting evidence of their descent) or anybody knowing of his or their whereabouts is/are hereby requested to contact our Office as soon as possible.

Office of Inheritances Basel-City /
Erbschaftsamt Basel-Stadt
Ref. 2001 2269-1
Rittergasse 10, Postfach
CH-4001 Basel/Switzerland

Office Of Inheritances of Basel/Switzerland

IGCSE - International Baccalaureate with Diploma
Swiss Matura - Swiss Commercial Diploma
German Abitur - International Summercamps

AN INTERNATIONAL EDUCATION.
AT SWITZERLAND'S FINEST PRIVATE SCHOOL.



Lyceum Alpinum Zuoz

THE LEGENDARY BOARDING SCHOOL

CH-7524 Zuoz/Engadine · www.lyceum-alpinum.ch

Tel: ++41 81-851 30 00 · Fax: ++41 81-851 30 99

Weltweite Krankenversicherung

➔ Ab 80 € mit 54 Jahren

➔ unbegrenzte Laufzeit

Info: www.auslandsschweizer.com oder

A & S GmbH, Rudolf-Diesel-Str. 14,

D-53859 Niederkassel, Tel: ++49 (0)228 459530 Fax: 333



www.volksmusiknet.ch

Infos und Musik aus der Schweiz